Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 4 (1875)

Heft: 2

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il y aurait beaucoup à dire sur cette fumée, sur le tressaillement qu'elle produit dans les branches des arbres, sur sa nature, sa provenance, ce qu'elle devient, ce que j'en pensais autrefois; cette couleur, cette légèreté, cette prompte disparition; que de comparaisons à faire et même de bonnes leçons à tirer de là! C'est peut-être à toutes ces choses que réfléchissait le vieux corbeau qui, du haut d'un clocheton de l'Eglise contemplait philosophiquement le spectacle dont j'étais ravi moi-même, et semblait trouver aux mille caprices de la fumée un extraordinaire intérêt.

Soir. — Les enfants dont j'ai surtout à me plaindre ont des parents mal disposés, à l'exception du petit Michel, qui est placé chez un sien oncle pas méchant. Les premiers ne tiennent pas à l'instruction, ne comprennent pas l'utilité d'une éducation convenable, et, bien loin de punir eux-mêmes leurs petits mauvais sujets, ils paraissent disposés à rire de leur méchanceté

ou même à l'approuver ouvertement.

Ma première démarche sera d'aller ce soir même rendre visite à ces familles. Si, après m'avoir entendu, après que je leur aurai bien montré l'intérêt que je porte à leurs enfants, et la nécessité de leur apprendre à obéir, si, alors je ne trouve que de l'indifférence ou de la mauvaise volonté, il faudra que l'autorité intervienne. J'aimerais pouvoir me passer de cette intervention : mais avec les gens grossiers et sans cœur, il n'y a ordinairement qu'un argument à effet : c'est le sabre et le gendarme.

J'ai besoin de force et surtout d'un calme inaltérable pour cette visite : allons les demander à Dieu et aux saints anges.

(A suivre.)



CORRESPONDANCE.

Du Valais, le 20 janvier 1875.

Monsieur le Rédacteur,

La correspondance du Valais, insérée dans votre dernier numéro, nous parle des améliorations de l'instruction primaire qui, grâce aux efforts de l'autorité et au zèle du corps enseignant, se réalisent peu à peu dans notre pays. Il faut bien le dire, beaucoup de nos confédérés sont, sous ce rapport, très-injustes à notre égard. Ils nous taxent d'ignorants et de rétrogrades, sans s'enquérir si nos écoles sont réellement aussi arriérées qu'on veut

bien l'insinuer. La statistique n'est pas toujours le meilleur facteur pour connaître le degré de l'instruction d'un peuple et les progrès des écoles. Il faut, ce me semble, aussi tenir compte du dévouement des maîtres, et de la bonne volonté des élèves. Donc, les écus et le temps que l'on consacre au développement intellectuel de la jeunesse ne disent pas tout. L'expérience prouve que les enfants de la campagne qui ne fréquentent les écoles que pendant cinq ou six mois chaque année, se livrent à l'étude avec plus de zèle et d'ardeur, avec un courage plus soutenu, et partant aussi, proportion gardée, qu'ils font plus de progrès que les enfants des villes et autres grands centres, qui ont annuellement 10 à 11 mois de classe.

Le zèle et le dévouement de l'instituteur contribuent aussi, comme chacun le sait, pour beaucoup au succès d'une école. En général les régents de nos campagnes ne sont pas spéculateurs, ils enseignent moins par intérêt que par goût, et en vue d'être utile à leur pays. Ils se contentent donc du stricts nécessaire, et ne cherchent pas du tout à s'enrichir dans cette carrière. On sera bien obligé de convenir que ce désintéressement ne nuit nullement à la bonne tenue d'une école. D'ailleurs avec un traitement de 50 fr. par mois, en tenant compte des habitudes de simplicité et d'économie qui règnent dans nos villages, nos instituteurs ne sont pas plus à plaindre que ceux des grandes villes qui reçoivent plus d'un millier de francs; mais qui les dépensent trop souvent dans les cafés, ou à des parties de plaisir, plus ou moins compatibles avec leur mission.

Ainsi, bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour améliorer et nos écoles, et la position du personnel enseignant, nos instituteurs ne sont néanmoins pas les plus mal rétribués, et nos écoles peuvent bien rivaliser avec celles d'autres cantons qui se trouvent dans les mêmes difficultés que nous.

Si j'émets ces observations, c'est à cause d'une polémique qui s'est élevée dernièrement dans les journaux au sujet des traitements de nos instituteurs.

M. Wyss, inspecteur des écoles à Berthoud, a publié un mémoire sur l'instruction primaire en Suisse, dans lequel le Valais n'occupe naturellement pas l'un des premiers rangs. Mais la Gazette du Valais démontre par des renseignements puisés à des sources officielles, que les données, concernant notre canton, qui y sont « produites sont de la plus complète inexactitude. » Jugez dès lors de la bonne foi de ces hommes de progrès!

Pour que vous puissiez vous faire une idée des difficultés que rencontre, dans quelques unes de nos vallées, la bonne tenue d'une école, il faut vous rappeler les habitudes, ou mieux la nécessité de migration dans laquelle se trouvent les habitants de certaines communes. Ainsi les familles de tels hameaux suivent, en automne, leur bétail dans la plaine; puis, au mois de décembre ils remontent dans leur vallée, font une ou deux stations dans l'espace de deux mois et demi à trois mois, et reviennent enfin

sur leurs pas à l'arrivée du printemps. Les enfants accompagnent naturellement leurs parents. Quelquefois l'instituteur suit les élèves; mais il en est qui restent à leur premier poste, à cause

des familles qui demeurent fixées au même endroit.

Pendant les trois mois de la saison rigoureuse, ces enfants fréquentent une école ouverte pour eux au fond de la vallée, avec un maître spécial pour ce temps, tandis qu'au commencement et à la fin de l'année scolaire, ils suivent les écoles qui se trouvent à leur portée, dans la plaine. Maintenant, si la statistique prend pour base du minimum de nos écoles, comme cela a eu lieu, paraît-il, déjà plus d'une fois, ces classes qui ne s'ouvrent que pour une partie du cours dans certains hameaux, il est naturel que nous occuperons le dernier degré de l'échelle. Mais est-ce bien juste de juger ainsi tout le pays en ne comptant que la moitié du temps que ces élèves fréquentent réellement une école? Il est bien certain que ceci est un obstacle au progrès de ces écoles; mais que voulez-vous? Il faut bien prendre les choses comme elles sont, et ce ne sera pas une loi fédérale qui pourra y remédier. Après tout, la saine raison nous dit que l'école est pour l'enfant, et non l'enfant pour l'école.

Dans le courant du mois de février prochain s'ouvrira à Sion, en conformité des dispositions de la nouvelle loi le cours d'école normale des aspirantes institutrices. M. Mabillard, étant appelé à la direction de cette école, a donné sa démission de secrétaire du département de l'Instruction publique. Pendant les vingt et quelques années qu'il a occupé ce poste, M. Mabillard a rendu de grands services aux écoles du Valais. Par son zèle et ses connaissances spéciales, il s'était acquis la sympathie et la reconnaissance du personnel enseignant et de tous les amis de la jeunesse. Leurs vœux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions, pour

lesquelles on connaît ses aptitudes.

Le choix que fait le Conseil d'Etat pour le remplacer comme secrétaire du département de l'instruction, est, croyons-nous, excellent. C'est un M. Chappez, de Monthey, jeune homme plein de moyens et animé des meilleurs sentiments.



CHRONIQUE.

ARGOVIE.— Nous apprenons que les élèves de l'école normale de ce canton ne sont plus tenus d'assister à la messe le dimanche; ce qui est cause que l'indiscipline est poussée si loin que ceux qui veulent y assister sont l'objet de la risée et des moqueries de leurs condisciples.